## INFORMATIONS SUR LE DOSSIER DE CONSIGNATION

## Éducation physique et à la santé (EPS) 5° secondaire

- Le *Dossier de consignation* comporte tous les documents fournis pour le développement des compétences en EPS (ex. : *Journal de bord, Liste des exercices*, etc.).
- Il est important de consulter le <u>Programme de formation de l'école québécoise</u> (PFEQ) afin de connaître les différentes compétences à développer en EPS.
- Le <u>Journal de bord</u> servira à recueillir des traces sur le développement de la compétence 3 «
  Adopter un mode de vie sain et actif ». L'élève devra le télécharger pour y inscrire ses réponses.
- L'élève devra également se soumettre à des épreuves en fin d'année. L'enseignant ou le responsable du Centre de services scolaire (CSS) portera un jugement sur le développement des compétences de l'élève. Ces épreuves se déroulent normalement dans un gymnase d'une école secondaire du CSS. Voici un aperçu du contenu des épreuves:
  - o **Compétence 1** : Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques : l'élève devra planifier et exécuter un enchaînement d'actions proposé sur place.
  - Compétence 2 : Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques : l'élève devra planifier et exécuter un plan d'action avec un ou des coéquipiers avec lesquels il devra appliquer différents modes de synchronisation tout en manipulant et driblant un ballon de basket-ball.
  - Compétence 3 : Adopter un mode de vie sain et actif : l'élève devra participer à une activité d'intensité modérée à élevée d'une durée de 30 minutes.
- D'autres précisions sur le contenu et le déroulement des épreuves seront partagées au courant de l'année.
- Pour connaître ce sur quoi l'élève sera évalué, consulter le Cadre d'évaluation des apprentissages.
- Il est important de connaître les principes d'action qui sont reliés aux moyens d'action choisis pour l'évaluation du développement des compétences (<u>Contenus de formation</u>).
- La section Portrait de trois composantes de ma condition physique dans le Journal de bord devra être complétée à trois moments différents durant l'année. Les mois de novembre, mars et juin sont suggérés. Cela permet de constater une évolution de la condition physique de l'élève ce qui lui permettra d'ajuster son plan de pratique d'activités physiques et par le fait même, de personnaliser sa démarche.

L'élève devra compléter son *Journal de bord* en étudiant toutes les notions théoriques se trouvant dans le *Dossier de consignation*. Outre le programme de formation, il est également possible de consulter la *Progression des apprentissages* en EPS.

## Le Journal de bord doit être remis lors de l'épreuve en fin d'année.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la personne responsable au Centre de services scolaire.

